

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

<p style="text-align: center;"><b>PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER DE LA SEANCE DU MERCREDI 30 MAI 2018 Salle Albert Schweitzer - Maison des Services - MUNSTER</b></p>
--

*Sous la présidence de Monsieur Norbert SCHICKEL, Président*

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18 heures 30.

### BREITENBACH

Pierre GSELL, Vice-président, Maire,

### ESCHBACH-AU-VAL

Norbert SCHICKEL, Président, Maire

### GRIESBACH-AU-VAL

Daniel FURTH, Vice-président, Maire

### GUNSBACH

André TINGEY, Membre du Bureau, Maire

### HOHROD

Bernard FLORENCE, Membre du Bureau, Maire

### LUTTENBACH

Francis KLEIN, Membre du Bureau, Maire

### METZERAL

Denise BUHL, Vice-présidente, Maire, Conseillère Régionale  
Robert GEORGE, Conseiller, Conseiller Municipal

### MITTLACH

Bernard ZINGLE, Membre du Bureau, Maire

### MUHLBACH-SUR-MUNSTER

Mady REBERT, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire

### MUNSTER

Pierre DISCHINGER, Conseiller, Maire  
Monique MARTIN, Vice-présidente, Adjoint au Maire, Conseillère Départementale  
Jean-François WOLLBRETT, Conseiller, Adjoint au Maire  
Albert ARLEN, Conseiller, Adjoint au Maire  
Antoinette STRAUMANN, Conseillère, Adjoint au Maire

Marc WIOLAND, Conseiller, Adjoint au Maire  
Romy LOCHERT, Conseillère, Conseillère Municipale – *A compter du point 6.2.*  
Hubert ZEYSSOLFF, Conseiller, Conseiller Municipal

#### SOULTZBACH-LES-BAINS

Jean-Louis FEUERSTEIN, Membre du Bureau, Maire

#### SOULTZEREN

Christian CIOFI, Vice-président, Maire

#### STOSSWIHR

Sonia SCHUSTER, Conseillère, Adjoint au Maire

#### WASSERBOURG

Gilbert RUHLMANN, Membre du Bureau, Maire

#### WIHR-AU-VAL

Gabriel BURGARD, Membre du Bureau, Maire  
Geneviève TANNACHER, Conseillère, Adjoint au Maire

#### **Absents excusés et représentés :**

Patrick ALTHUSSER, Membre du Bureau, Maire de MUHLBACH-SUR-MUNSTER

#### **Absents excusés et non représentés :**

Morgane ERTLE, Conseillère, Conseillère Municipale de SOULTZEREN

#### **Absents non excusés:**

./.

#### **Ont donné procuration :**

Maurice HENRY, Conseiller, Adjoint au Maire de GUNSBACH, *procuration à Monsieur André TINGEY, Maire de GUNSBACH,*  
Edith HUSSER, Conseillère, Adjoint au Maire de MUNSTER, *procuration à Monsieur Marc WIOLAND, Adjoint au Maire de MUNSTER,*  
Roland GIANTI, Conseiller, Adjoint au Maire de MUNSTER, *procuration à Madame Antoinette STRAUMANN, Adjoint au Maire de MUNSTER,*  
Jean-Jacques OBERLIN, Membre du Bureau, Maire de SONDERNACH, *procuration à Monsieur Norbert SCHICKEL, Maire d'ESCHBACH-AU-VAL,*  
Michel KLINGER, Membre du Bureau, Maire de STOSSWIHR, *procuration à Madame Sonia SCHUSTER, Adjoint au Maire de STOSSWIHR.*

#### **Invités (sans droit de vote) :**

André WEHREY, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de BREITENBACH,  
Michèle SCHIRA, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire d'ESCHBACH-AU-VAL,  
Gilbert MEYER, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de GRIESBACH-AU-VAL, *excusé*  
Charles FRITSCH, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de HOHROD,  
Bernard REINHEIMER, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de LUTTENBACH, *excusé*  
Patrick DORDAIN, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de MITTLACH, *excusé*  
Romain BILL, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de SONDERNACH, *excusé*  
Philippe HANTZ, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de SOULTZBACH-LES-BAINS, *excusé*  
Jean-François KABUCZ, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de WASSERBOURG, *excusé.*

Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL fait part des pouvoirs.

Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Christian CIOFI pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

1. **Approbation du procès-verbal de la séance publique du 11 avril 2018**
2. **Communication des décisions du Bureau du 16 mai 2018**
3. **Communication des décisions d'achat du Président et des Vice-présidents**
4. **Communication des décisions du Président dans le cadre de ses délégations**
5. **Finances**
  - 5.1. DM 1 Budget CNI
  - 5.2. Autorisation donnée au président d'attribuer le marché de fourniture gaz
6. **Environnement**
  - 6.1. Autorisation donnée au président d'attribuer le marché pour la création des plateformes de tri et l'acquisition des conteneurs de collecte
  - 6.2. Programme Habiter Mieux en lien avec le conseil départemental
  - 6.3. Avenant au marché de contrôle d'accès du centre de valorisation
7. **Jeunesse**
  - 7.1. Validation des tarifs pour les animations Eté 2018
  - 7.2. Contrat enfance jeunesse
  - 7.3. Composition de la Commission Enfance – Jeunesse
8. **Services généraux**
  - 8.1. Création d'une commission Parcours scénographique de la MDF – Appel à candidatures
  - 8.2. Protection des données personnelles
9. **Centre nautique intercommunal**
  - 9.1. Consultation pour la centrale d'air – Attribution du marché et DM N°2 du budget CNI
  - 9.2. CNI : tarifs billetterie
10. **Divers**

### **Rajout de 1 point :**

- 5.3. **Finances** – Précisions sur les budgets de la CCVM 2018
- 5.4. **Finances** – Décisions modificatives n° 1 du budget annexe Fromagerie 2018 et n° 1 du budget général 2018
- 10.1. **Divers** – Convention avec l'Association EGEE

*Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL, salue l'ensemble des personnes présentes et plus particulièrement Madame Denise BUHL, Conseillère Régionale, Madame Monique MARTIN, Conseillère Départementale, Monsieur Pascal VINCENT, Comptable du Trésor, la presse et le personnel. Les membres du conseil donnent leur accord pour l'ajout des points à l'ordre du jour.*

*A cette occasion, Monsieur le Président présente à l'ensemble des conseillers Madame Sophie ROCHDI qui a intégré la CCVM pour le remplacement de Madame Frédérique MIESCH, DGS, pendant son congé maternité pour la période de juin à octobre 2018.*

## **POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2018**

Le procès-verbal, expédié à tous les délégués, est commenté par le Président et précise qu'une erreur matérielle sur le tarif de la redevance spéciale pour les professionnels a été constatée (point 5.9.). Il convient de lire : Part location : 6,159 € pour 120 L (et non 6,942 €).

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance publique du 11 avril 2018 est adopté.

## **POINT 2 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU BUREAU DU 16 MAI 2018**

### **DECISION N° 2018/012**

#### **FINANCES**

#### **Attribution de subventions**

L'association Projets pour la Vallée nous sollicite pour une aide financière au titre du Festival La Vallée des Contes pour la période du 5 au 20 octobre 2018. Le budget prévisionnel de la manifestation est de l'ordre de 34.000 euros. L'aide attendue est de 1.000 euros. Il est proposé de réserver une suite favorable à cette demande.

L'association « Pays des Etoiles » qui porte la démarche de mutualisation du tourisme à l'échelle du grand pays de Colmar sollicite une aide au fonctionnement à hauteur de 15.750 euros pour l'année 2018. Il est proposé de réserver une suite favorable à cette demande.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5.000 euros pour la manifestation « Son et Lumière du Linge » qui se déroulera les deux derniers week-ends de juillet 2018. Le budget de cette manifestation est de 90.000 euros.

Les crédits nécessaires ont été prévus lors de l'élaboration du budget principal 2018 de la collectivité.

*Vu la délibération du 6 avril 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,  
Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

*Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.*

**LE BUREAU,  
Après en avoir délibéré  
DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** une aide de :
  - 1.000 euros à l'association projets pour la vallée pour le Festival Vallée des contes 2018

- 15.750 euros à l'association Pays des Etoiles au titre de la démarche de mutualisation de la promotion touristique
- 5.000 euros au Musée Mémorial du Linge pour la manifestation « Son et Lumière du Linge ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités nécessaires

### DECISION N° 2018/013

#### SERVICES GENERAUX / CNI Recours à du personnel contractuel

Pour assurer la continuité du fonctionnement du centre nautique, le Président doit faire appel à du personnel contractuel au courant des mois de mai et début juin 2018.

Le tableau ci-dessous détaille la nature et la durée des contrats à conclure :

Emploi/Grade	Motif du recrutement	Durée	Rémunération indiciaire
Opérateur territorial des APS	Remplacement d'agents en congés	15H00	IB 347 / IM 325 (échelon 1)
Opérateur territorial des APS	Remplacement d'agents en congés	6H00	IB 348 / IM 326 (échelon 2)
Adjoint administratif territorial	Remplacement d'agents en congés	48H00	IB 347 / IM 325 (échelon 1)
Adjoint technique territorial	Remplacement d'agents en congés	21H00	IB 347 / IM 325 (échelon 1)

*Vu la délibération du 6 avril 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,  
Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

*Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.*

**LE BUREAU,  
Après en avoir délibéré  
DECIDE :**

- **DE CRÉER** les postes permettant de répondre à ces besoins occasionnels.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les contrats afférents à ces postes.

### DECISION N° 2018/014

#### SERVICES GENERAUX / CNI Création de postes d'agents saisonniers pour la période estivale 2018

La saison été démarrera le samedi 16 juin jusqu'au dimanche 2 septembre 2018 avec la mise en place des tarifs "été".

Les ouvertures du centre nautique pour cette période sont les suivantes :

- Week-ends 16-17 juin et 23-24 juin de 10h à 19h
- Semaines du 18 au 22 juin et du 25 au 29 juin de 12h à 19h

- Du 30 juin au 2 septembre de 10h à 19h

Compte tenu de l'amplitude d'ouverture du centre nautique durant la période estivale, les besoins en personnel saisonnier sont les suivants :

Fonction et grade de référence	Juin	Juillet	Août	Septembre
Surveillance des bassins (opérateurs ou éducateurs territoriaux des A.P.S.)	9	9	9	9
Agents d'entretien et technique (adjoints techniques territoriaux)	2	4	4	4
Agents d'accueil (adjoints administratifs territoriaux)	2	2	2	2
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>

Sur le plan formel, il y a lieu de créer les postes de saisonniers pour faire face à cette surcharge temporaire de travail.

Pour la période du 16 juin au 2 septembre 2018, les agents saisonniers seront majoritairement embauchés sur une base hebdomadaire de 35 heures et sur une base horaire pour certains agents.

La rémunération allouée aux saisonniers est calculée selon les grades suivants :

- Pour les agents d'entretien, techniques et d'accueil, la rémunération est fixée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade des adjoints techniques et administratifs territoriaux (IB347/IM325).
- Pour les surveillants des bassins titulaires du BEESAN, la rémunération pourrait être, au maximum, fixée par référence au 2<sup>ème</sup> échelon du grade d'Éducateur territorial des Activités Physiques et Sportives (IB 373/IM 344) pour rester attractive par rapport aux autres centres nautiques du secteur.
- Pour les surveillants des bassins titulaires du BNSSA, la rémunération est fixée par référence au 2<sup>ème</sup> échelon (IB 348/IM 326) et au 4<sup>ème</sup> échelon (IB 351/IM 328) du grade d'Opérateur territorial des Activités Physiques et Sportives pour rester attractive par rapport aux autres centres nautiques du secteur.

*Vu la délibération du 6 avril 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,  
Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

*Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.*

**LE BUREAU,  
Après en avoir délibéré  
DECIDE :**

- **DE CREER** les postes tels que définis ci-dessus et d'autoriser le recrutement des agents susceptibles de pourvoir ces postes par le Président.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les contrats afférents à ces postes.
- **D'AUTORISER** le Président à rémunérer, si nécessaire, les heures supplémentaires (IHTS) des agents saisonniers, à savoir des :  
Éducateurs des APS territoriaux  
Opérateurs des APS territoriaux

Adjoins administratifs territoriaux  
Adjoins techniques territoriaux.

### DECISION N° 2018/015

#### **SERVICES GENERAUX / ANIMATIONS JEUNES** **Création de postes d'agents saisonniers pour la période estivale 2018**

Pour assurer l'encadrement des animations estivales (animations été et animations organisées à partir de la salle de sport de Muhlbach), le Vice-président en charge du dossier doit faire appel à du personnel saisonnier au courant des mois de mai à août 2018.

Le tableau ci-dessous détaille la nature et la durée des contrats à conclure :

<b>Emploi/Grade</b>	<b>Motif du recrutement</b>	<b>Durée</b>	<b>Rémunération indiciaire</b>
Adjoint territorial d'animation	Animation de stages et préparation des séjours et camps – aide à l'organisation	Du 21 mai au 7 septembre – Temps complet	IB 349-IM 327 (échelon3)
Adjoint territorial d'animation	Animation de stages	Du 1er juillet au 31 août	IB 348-IM 326 (échelon2)
Adjoint territorial d'animation	Animation de stages	Du 1er juillet au 31 août	IB 348-IM 326 (échelon2)
Adjoint territorial d'animation	Animation de stages	Du 1er juillet au 31 août	IB 347-IM 325 (échelon1)
Adjoint territorial d'animation	Animation de stages	Du 1er juillet au 31 août	IB 347-IM 325 (échelon1)

*Vu la délibération du 6 avril 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,  
Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

*Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.*

**LE BUREAU,**  
**Après en avoir délibéré**  
**DECIDE :**

- **DE CRÉER** les postes permettant de répondre à ces besoins saisonniers.
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer les contrats afférents à ces postes.

### **POINT 3 – COMMUNICATION DES DECISIONS D'ACHAT DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS**

Sur la base des compétences déléguées par le Conseil dans la délibération du 6 avril 2004, l'exécutif intercommunal a procédé aux achats suivants :

*PERIODE DU 1<sup>er</sup> AU 30 AVRIL 2018 – Budget Général*

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
<b>TRAVAUX</b>				
<b>MATERIEL AMORTISSABLE</b>				
<b>FOURNITURES</b>	MAISON DISCHINGER	Frais alimentation spectacle "Dans ma Tête" à ECSG	377	11,60 €
	CIE ENTRE DEUX RIVES	Livres spectacle "Dans ma tête"	378	63,00 €
	LAEMMEL SERRURERIE	Fourniture Tôle alu pour COSEC	387	80,40 €
	UGAP	Fournitures Administratives CCVM	388	76,07 €
	FRITSCH WILLY SARL	Frais alimentation spectacle "Juliette"	402	160,00 €
	SCHMIDT GARAGE SARL	Carburant Partner	408	66,68 €
	SCHMIDT GARAGE SARL	Carburant Mercedes	409	103,00 €
	VAL LOC	Carburant pour souffleur et tondeuse	410	24,00 €
	BRICONAUTES	Fournitures pour COSEC et CCVM	411	47,87 €
	SCHMIDT GARAGE SARL	Carburant pour véhicules BAJ	420-421	306,39 €
	LE GEANT DES BEAUX ARTS	Animations Petites Vacances Février Fournitures stage bijoux KEVAN	422	66,94 €
	LE GEANT DES BEAUX ARTS	Animations Petites Vacances Février Fournitures stage masque KEVAN	423	147,01 €
	SUPER U	Animations Petites Vacances Février Alimentation mini camp	494	81,06 €
	SUPER U	Animations Petites Vacances Février Alimentation stage culinaire et	495	144,98 €
	SUPER U	Alimentation réunions CCVM et spectacle	500	293,20 €
	GROUPE BARBIER	Fourniture sacs jaunes pour le tri sélectif	501	5 619,00 €
<b>PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES</b>	JOURNAL DES SPECTACLES	Annonce spectacles à ECSG	381	438,00 €
	KUNEGEL	01 au 11 03 2018 Navette du Schnepfenried	391	4 397,80 €
	SCHOENHEITZ HENRY SARL	Frais de réception Forum de l'Emploi et REAAP	393	709,43 €
	KUNEGEL	23 03 2018 Transport de scolaires spectacle à ECSG	403	420,00 €
	Commune de SONDERNACH	Animations Petites Vacances Février Frais de secours stage Ski	414-415	880,00 €
	PATINOIRE DE COLMAR	Animations Petites Vacances Février entrées patinoire Espace Jeunes	425	58,50 €
	SYNDICAT MIXTE	Animations Petites Vacances Février redevance ski de fond et biathlon	426	51,00 €
	MAGAZINE BIBOUILLE	Annonce magazine Bibouille pour ECSG	431	510,00 €
	SACEM	Redevance spectacles à ECSG	432	334,83 €
	EIFFAGE ENERGIE	Réparation panneau centre de valorisation	443	894,00 €
	WEREY MX RACING	Animations Petites Vacances Avril réparation VTT	496	19,10 €
	CENTRE DE GESTION DU 68	Mise à jour abonnement guide pratique hygiène et sécurité	505	23,00 €
	ASSOCIATION GREGO	Annonce dans guide pratique pour ECSG	506	391,00 €

*PERIODE DU 1<sup>er</sup> AU 30 AVRIL 2018 – Budget Centre Nautique Intercommunal*



	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
<b>TRAVAUX</b>	ART DES JARDINS	Confection et remblaiement tranchées arrosage automatique	109-110	5 336,63 €
	STIHLE SAV	Remplacement ballon d'eau chaude	111	4 514,11 €
	BTP WEREY	Agrandissement de la terrasse pataugeoire	134	6 805,70 €
<b>MATERIEL AMORTISSABLE</b>	EGLINSDOERFER PFOHL	Système d'arrosage automatique	96	118,80 €
	SARL BLUE PISCINE	Poêle sauna harvia	112	1 100,10 €
<b>FOURNITURES</b>	EGLINSDOERFER PFOHL	Fourniture petit équipement	98	188,87 €
	SCHMIDT GARAGE SARL	Carburant véhicule Partner	103	76,77 €
	LABORATOIRE CHEMOFORM	Produits de traitement	104	1 527,60 €
	BRICONAUTES	Fourniture petit équipement	105	81,72 €
	VAL LOC	Fourniture pelle à neige	106	23,00 €
	NUSS DIETRICH	Fourniture petit équipement	114	133,02 €
	SARL BLUE PISCINE	Fourniture caillebotis et buses soufflantes	115	622,80 €
	SARL MARINER 3S France	Fourniture filtre monofil pour robot	116	278,95 €
	ALSACE BURO SERVICES	Fournitures administratives	117	89,95 €
TREFLE VERT	Fourniture de fumier et houe ulmer	129	47,90 €	
<b>PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES</b>	SCHMIDT GARAGE SARL	Réparation véhicule Partner	99	143,02 €
	BOUIN Doris	Cours d'aquabike	107	1 575,00 €
	CENTRE ANALYSE ET RECHERCHES	Analyse d'eau	108	328,91 €
	LAEMMEL PASCAL SERRURERIE	Réparation cadre fixation moteur CTA	131	52,80 €
	ASSOCIATION GREGO	Annonce guide de la vallée	132	763,00 €

*PERIODE DU 1<sup>er</sup> AU 30 AVRIL 2018 – Budget Chaufferie Collective Bois*

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
<b>TRAVAUX</b>	STIHLE SAV	Remplacement vase d'expansion	22	3 411,00 €
<b>FOURNITURES</b>	ONF ENERGIE	Fourniture plaquettes bois	18	7 198,08 €

*PERIODE DU 1<sup>er</sup> AU 30 AVRIL 2018 – Budget Assainissement*

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
<b>FOURNITURES</b>	SCHMIDT GARAGE SARL	Fourniture carburant véhicule	37	123,45 €

*PERIODE DU 1<sup>er</sup> AU 30 AVRIL 2018 – Budget Fromagerie de la Vallée*

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
<b>TRAVAUX</b>	ELECTRICIETE JOOS	Travaux suite à sinistre dégât des eaux 2017	5	3 079,12 €

## **POINT 4 – COMMUNICATION DU PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a attribué le marché de voirie de l'entrée de la ZA Bel Air pour un montant de 42 563 euros HT à l'entreprise TP Fritsch.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a confié par arrêté avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2018, les délégations suivantes à Madame Monique MARTIN.

- Affaires scolaires : Politique scolaire intercommunale : relations avec les établissements scolaires du second degré (collège, lycée) et les classes spécialisées des écoles élémentaires et suivi du Cosec (relations avec les usagers)
- Petite Enfance : mise en œuvre de la politique « enfance » de la CCVM, telle que définie dans le contrat enfance et jeunesse conclu avec la CAF et ses avenants.
- Jeunesse : Mise en œuvre de la politique « animation-jeunesse » : animations estivales ou petites vacances, des « écoles sports et arts » ou de la mise en place d'animations décentralisées... Suivi de la politique « adolescence » initiée à partir de l'Espace Jeune et de l'aide à la parentalité (REAP)
- Action sociale : coordination de l'intervention des différents acteurs locaux intervenant en matière social et plus spécifiquement le suivi de la politique de secours en direction des plus démunis mise (La boutique alimentaire "Coup de Pouce", Fonds de solidarité de la vallée...)
- Accessibilité : Mise en œuvre de l'Adap et interlocuteur privilégié en matière d'accessibilité
- Habitat : Mise en œuvre du programme d'intérêt général « Habiter Mieux »

Par ailleurs, Monsieur Pierre GSELL a désormais en charge le transport à la demande.

## **POINT 5 - FINANCES**

### **5.1. Décision modificative n° 1 du budget annexe Centre Nautique Intercommunal 2018**

*Point présenté par Denise BUHL, Vice-présidente*

Le projet de rénovation et d'extension du centre nautique intercommunal rentre dans une phase opérationnelle compte tenu de la désignation du maître d'œuvre pour la réalisation du projet et le lancement de la consultation pour le renouvellement de la centrale de traitement d'air. Il est donc nécessaire comptablement de basculer les frais d'études payés au titre de l'étude de faisabilité du chapitre 20 au chapitre 23. Il convient donc de prévoir les crédits suivants :

#### Investissement Dépense :

Article 2313 – Immobilisations en cours : 20.436,79 €

#### Investissement Recettes :

Article 2031 – Frais d'études : 20.436,79 €

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote (1 abstention : Monsieur Jean-François WOLBRETT),

DECIDE :

- **DE VALIDER** la décision modificative N°1 du budget annexe Centre Nautique Intercommunal 2018.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

### **5.2. Précisions sur les budgets de la CCVM 2018**

*Point présenté par Denise BUHL, Vice-présidente*

Suite à une erreur de configuration du logiciel de comptabilité sur les documents de budget primitif et à la demande de la Trésorerie, il est acté que toutes les provisions des budgets de la CCVM excepté la Maison du Fromage sont semi-budgétaires et non budgétaires.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **D'ACTER** que toutes les provisions des budgets de la CCVM excepté la Maison du Fromage sont semi-budgétaires et non budgétaires.

### **5.3. Décisions modificatives n°1 du budget annexe Fromagerie 2018 et n°1 du budget Général 2018**

*Point présenté par Denise BUHL, Vice-présidente*

#### **Budget annexe Fromagerie 2018 – DM N°1 :**

Dans le cadre de l'élaboration budgétaire, il a été omis d'inscrire une dépense d'un montant de 11 000 € pour les travaux d'amélioration des installations. Il est donc nécessaire de prévoir une DM N°1 au budget Fromagerie 2018 pour abonder les crédits en dépenses. Il est proposé que le financement de cette dépense soit assuré par l'octroi d'une avance du même montant du budget Général au budget Fromagerie.

#### Investissement Dépenses :

Article 2132 – Immeubles de rapport	:	13.000,00 €
Article 2135 – Installations générales	:	- 2.000,00 €

#### Investissement Recettes :

Article 168751 – GFP de rattachement	:	11.000,00 €
--------------------------------------	---	-------------

#### **Budget Général 2018 – DM N°1 :**

Compte tenu des besoins de financement du budget Fromagerie et afin d'éviter le recours à un emprunt bancaire pour un faible montant, il est proposé que le budget général 2018 consente une avance remboursable d'un montant de 11 000 € au budget annexe fromagerie 2018. L'avance se ferait sur une période de 10 ans étant donné que la dépense est relative à des équipements techniques.

Investissement Dépenses :

Article 2132 – Immeubles de rapport	:	- 5.000,00 €
Article 2188 – Autres immobilisations	:	- 6.000,00 €
Article 274 – Prêts	:	11.000,00 €

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la décision modificative N°1 du budget annexe Fromagerie 2018.
- **D'APPROUVER** la décision modificative N°1 du budget général 2018.
- **D'ACCEPTER** que le budget Général consente une avance au budget annexe Fromagerie 2018 d'un montant de 11 000 €.
- **D'ACCEPTER** que le budget annexe Fromagerie perçoive l'avance de 11 000 € du budget Général 2018.
- **DE PRECISER** que l'avance du budget Général de 11 000 € pour financer sera remboursé sur une durée de 10 ans au regard de la nature des travaux, soit 1 100 € par an à compter de l'exercice 2019. Le remboursement devra être réalisé avant le 30/06 de chaque année.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

**5.4. Attribution du marché de fourniture de gaz**

*Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président*

Dans le cadre des démarches de mutualisation, la CCVM a proposé aux communes de réaliser un groupement de commandes pour l'approvisionnement en combustible gaz.

La consultation a été lancée en avril 2018 sur la base d'un coût estimatif prévisionnel de 180 000 € HT/ an au niveau des besoins de la CCVM. La date de remise des offres est le vendredi 1<sup>er</sup> juin à 12h. L'analyse des offres sera ensuite réalisée par notre maître d'œuvre et les candidats admis à concourir aux marchés subséquents seront connus d'ici le 20 juin. Pour permettre, l'approvisionnement en continu des différents équipements communautaires alimentés en gaz, il est nécessaire de donner délégation au président pour qu'il puisse

procéder à l'attribution du marché subséquent pour un montant maximum de 200 000 € HT/an

Ces explications apportées,  
VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU les articles 27 et 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à définir la liste des candidats admis à concourir aux marchés subséquents.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les accords cadre.
- **D'AUTORISER** le Président à signer le marché « Approvisionnement en combustible gaz » 2018-2019 pour un montant maximum de 200 000 € HT/an et à réaliser toutes formalités utiles.
- **DE DONNER** au Président tout pouvoir pour assurer le suivi de cette prestation et pour veiller à la bonne exécution des clauses de ce marché.

## **POINT 6 - ENVIRONNEMENT**

### **6.1. *Marchés pour la création de plateformes de tri et pour l'acquisition de conteneurs de collecte***

*Point présenté par Daniel FURTH, Vice-président*

Dans le cadre du déploiement des points de collecte afin qu'ils soient opérationnels début 2019, des consultations d'entreprises ont été lancées.

Ainsi, un marché à bons de commandes va être passé pour la fourniture des conteneurs de collecte sur une durée de 4 ans et un marché à procédure adaptée va être conclu pour la réalisation des plates formes qui accueilleront les conteneurs.

Au vu des délais et des prochaines dates de conseil, il est proposé de donner délégation afin qu'il puisse sans délai attribuer les marchés ci-dessus.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à attribuer le marché à bons de commande relatif à la fourniture des conteneurs de collecte pour un montant maximum de 220 000 € HT sur les 4 ans.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à attribuer le marché pour la réalisation des plateformes – génie civil pour l'implantation des conteneurs pour un montant maximum de 250 000 € HT.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes les formalités utiles.

6.2. **Programme d'intérêt Général (PIG) en faveur de l'amélioration de l'habitat privé : proposition de convention de partenariatale « Habiter Mieux 68 »**

*Point présenté par Monique MARTIN, Vice-présidente*

Depuis 2007, l'État, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et le Conseil départemental du Haut-Rhin œuvrent de concert pour l'amélioration de l'habitat, notamment pour favoriser la réhabilitation de logements du parc privé des propriétaires les plus modestes. Le Département avait en 2006 accepté la délégation des aides à la pierre de l'État.

Ce partenariat s'est concrétisé par la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) à l'échelle départementale. Le précédent PIG 2012-2017 a fait l'objet d'un avenant jusqu'au 30 juin 2018.

Si le Département en 2017 a décidé de restituer sa délégation des aides à la pierre à l'État, il souhaite toutefois poursuivre des actions ciblées en faveur de l'amélioration de l'habitat et mettre en place un nouveau PIG pour 5 ans avec l'ANAH et avec un partenariat encore plus élargi associant les EPCI à fiscalité propre et l'ensemble des autres cofinanceurs (Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail d'Alsace-Moselle, Procivis, etc.). L'objectif est de fédérer les actions de tous ces partenaires sur les enjeux locaux identifiés tels que la lutte contre la précarité énergétique et la lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé. Son démarrage est prévu le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

L'organisation de ce nouveau PIG aura pour cadre le programme « Habiter Mieux » de l'ANAH et il reposera sur :

- le Point Rénovation Info Service (PRIS) de l'ADIL 68 dont le rôle est d'informer, conseiller et orienter les ménages ;
- l'accompagnement des ménages par l'opérateur CITIVIA pour le montage des dossiers ANAH.

Ciblant à la fois les propriétaires occupants (PO) et les propriétaires bailleurs (PB), les priorités de ce PIG porteront sur :

- La lutte contre la précarité énergétique ;
- La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé ;
- La création d'une offre de logements à loyer maîtrisé.

Chaque EPCI disposant de la compétence en matière d'habitat peut apporter sa contribution au PIG partenarial selon ses moyens et en fonction de ses propres dispositifs qu'il a déjà mis en place sur son territoire, que ce soit sous forme d'aides propres aux réhabilitations des

propriétaires privés ou sous forme de participation au suivi animation ou d'action de repérage, de signalement, de sensibilisation et de communication.

La Communauté de Communes de la Vallée de Munster a pris position en faveur de l'amélioration de la performance énergétique des habitations privées depuis 2016 en participant à la création et au financement de la plateforme Oktave au sein du Grand Pays de Colmar. Par ailleurs, la réalisation en 2017 du diagnostic du Contrat de Ruralité de la Vallée de Munster a permis de pointer des signaux d'alerte (taux de vacance élevé en particulier sur le bourg-centre, perte de dynamique démographique, bâtiments énergivores, ...), repris dans le montage du dossier Action Cœur de Ville déposé en binôme par la CCVM et la Ville de munster début février 2018.

Au regard de ces éléments, il est proposé que la CCVM s'associe à ce prochain PIG. Elle participerait sous la forme :

- d'abondement financier de l'aide ANAH du programme « Habiter Mieux » sur le volet « Sérénité » avec la somme forfaitaire de 500 € par logement réhabilité par des propriétaires occupants modestes ou très modestes. L'objectif de réhabilitation sur le territoire de la CCVM pour l'année 2018 est fixé à 11 logements en PO éligibles aux aides de l'ANAH au titre de la précarité énergétique, soit un budget prévisionnel pour 2018 s'élevant à 5.500 € ;
- d'actions de sensibilisation et de communication (newsletter, relais pour les bulletins communaux, information auprès des entreprises du BTP, ...);
- il sera également mentionnée la participation de la CCVM au financement de la plateforme Oktave jusqu'en 2019.

La convention du PIG est révisable chaque année et à ce titre la CCVM examinera annuellement ses formes de participation et les complètera ou les fera évoluer le cas échéant.

Ces explications apportées,

*VU les statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster approuvés par arrêté préfectoral du 23 décembre 2017 comportant la compétence optionnelle pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire « Politique du logement et du cadre de vie »,  
VU le projet de convention partenariale,*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la participation de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster au dispositif partenarial PIG en faveur de l'amélioration de l'habitat pour la période 2018-2023 en particulier sous la forme d'abondement à l'aide ANAH du programme « Habiter Mieux / Sérénité » pour les propriétaires occupants et d'actions de sensibilisation et de communication.
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention partenariale et tous documents ou avenants y afférents.

- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget général 2018 de la CCVM en section d'investissement.

## **POINT 7 - JEUNESSE**

### **7.1. Validation des tarifs pour les animations Eté 2018**

*Point présenté par Monique MARTIN, Vice-présidente*

Avec la perspective prochaine du démarrage des Animations Eté 2018 organisées par la CCVM en direction des jeunes de la vallée, il importe de fixer les tarifs des participations demandées aux usagers.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les tarifs été animations jeunes et espaces jeunes conformément aux tableaux ci-dessous :

<b>CAMPS</b>		Tarifs 2017		Tarifs 2018	
	<b>TM*</b>	<b>T1</b>	<b>T2</b>	<b>T1*</b>	<b>T2*</b>
C'est chouette au Tanet	TA	103 €	123 €	103 €	123 €
	TB	123 €	147 €	123 €	147 €
Raid Canoë-Kayak au fil de l'eau	TA	88 €	105 €	88 €	105 €
	TB	105 €	126 €	105 €	126 €
Sensations au Parc des Eaux Vives à Huningue	TA	88 €	105 €	88 €	105 €
	TB	105 €	126 €	105 €	126 €
Une aventure avec les longues oreilles	TA	93 €	111 €	93 €	111 €
	TB	111 €	133 €	111 €	133 €
Multi-activités à Gérardmer	TA	98 €	117 €	98 €	117 €
	TB	117 €	140 €	117 €	140 €
Un séjour Trek'Ados'Anes	TA	95 €	114 €	95 €	114 €
	TB	114 €	137 €	114 €	137 €

\***TM** : tarification modulée sur le quotient familial (TA : QF ≤ 1200 / TB : QF > 1200)

\***T1** : tarif CCVM / \***T2** : tarif hors CCVM

<b>SORTIES</b>			Tarifs 2017		Tarifs 2018	
		<b>TM*</b>	<b>T1</b>	<b>T2</b>	<b>T1</b>	<b>T2</b>
Europa	Park		39 €	47 €	39 €	47 €
TA		TB	47 €	56 €	47 €	56 €
Parc Aventures	Schnepfenried		21 €	25 €	21 €	25 €
TA		TB	25 €	30 €	25 €	30 €
Bowling	et	mini-golf			15 €	18 €



TA				
		TB		
Rando	autour	des	châteaux	
TA				
		TB		
			18 €	22 €
			5 €	6 €
			6 €	7 €

ACTIVITES	Tarifs 2017		Tarifs 2018	
	T1	T2	T1	T2
Activités sur 5 jours (< ou = 2h/jour)	18 €	22 €	18 €	22 €
Activités sur 3 ou 4 jours (< ou = 2h/jour)	15 €	18 €	15 €	18 €
Activités sur 5 jours (entre 2 et 3h/jour)	21 €	25 €	21 €	25 €
Activités sur 3 ou 4 jours (entre 2 et 3h/jour)	18 €	22 €	18 €	22 €
Pêche en rivière et pêche en étang	21 €	25 €	21 €	25 €
Activités avec Kevan (univers, récup'art, château fort, tableau, bijoux, catapulte, petits artistes, BD, graff, cinéma d'animation, catapulte)				
Sur 5 jours	24 €	29 €	24 €	29 €
Sur 3 ou 4 jours	20 €	24 €	20 €	24 €
Vélo/VTT initiation découverte				
Sur 5 jours	22 €	26 €	22 €	26 €
Sur 3 ou 4 jours	18 €	22 €	18 €	22 €
Enduro VTT			30 €	36 €
Equitation initiation et perfectionnement				
4 jours	50 €	60 €	50 €	60 €
3 jours			35 €	42 €
Vannerie rotin	19 €	23 €	19 €	23 €
Création florale	21 €	25 €	21 €	25 €
Constructions de cabanes				
Sur 5 jours	22 €	26 €	22 €	26 €
Sur 4 jours	18 €	22 €	18 €	22 €
Théâtre d'été	22 €	26 €	22 €	26 €
Théâtre de clown / jeux théâtral				
Chasses aux trésors				
Sur 5 jours	22 €	26 €	22 €	26 €
Sur 3 ou 4 jours	18 €	22 €	18 €	22 €
Cuisine top chef	26 €	31 €	26 €	31 €
Danse moderne et classique	23 €	27 €	23 €	27 €
Découverte des arts du cirque / Initiation à la magie	21 €	25 €	21 €	25 €
Escalade sur site naturel	57 €	68 €	57 €	68 €
Echecs et mat	21 €	25 €	21 €	25 €
Plongée sous-marine	50 €	60 €	50 €	60 €
The Voice				
sur 4 ou 5 jours	21 €	25 €	21 €	25 €
Découverte de la ferme				
sur 4 ou 5 jours	35 €	42 €	35 €	42 €
S'exprimer par l'aquarelle / Peinture sur soie	23 €	27 €	23 €	27 €
La caravane du Jeu de peindre				
sur 3 ou 4 jours	22 €	26 €	22 €	26 €
	24 €	29 €	24 €	29 €
Sur 5 jours				
Gymnastique trampoline				
4 ou 5 jours	18 €	22 €	18 €	22 €
La vie en pleine nature				
5 jours	60 €	72 €	60 €	72 €
Danse africaine, orientale fusion,				
contemporaine ethnique				
5 jours	23 €	27 €	23 €	27 €
4 jours	20 €	24 €	20 €	24 €
Eveil musical				
sur 3 ou 4 jours			15 €	18 €
sur 5 jours	18 €	22 €	18 €	22 €
Journaliste / conte				
sur 3 ou 4 jours	20 €	24 €	20 €	24 €
Spectacle d'ombre et impro			20 €	24 €
Tissage				
3 ou 4 jours	15 €	18 €	15 €	18 €
Via ferrata, canyoning, escalade	75 €	90 €	75 €	90 €

Deviens un dresseur de Pokémon / sur 4 jours	16 €	19 €	16 €	19 €
Deviens un Jedi sur 5 jours	20 €	24 €	20 €	24 €
Apprend à survivre en forêt / athlète de la forêt 5 jours	21 €	25 €	21 €	25 €
Sur les traces des dinosaures 4 jours	18 €	22 €	18 €	22 €
Couture facile 4 jours	17 €	21 €		
5 jours			20 €	24 €
Création de carillons / perles de rocailles / animaux rigolos	20 €	24 €	20 €	24 €
Vite en forêt / balade contée 4 jours	15 €	18 €	15 €	18 €
5 jours	18 €	22 €	18 €	22 €
Pâte à sel 4 jours	17 €	21 €	17 €	21 €
5 jours	20 €	24 €	20 €	24 €
Percussions africaines	18 €	22 €	18 €	22 €
Cuisine de saison / atelier cuisine facile				
Sur 4 jours	21 €	25 €	21 €	25 €
Sur 5 jours	23 €	27 €	23 €	27 €
Jeux de terre			22 €	26 €
A l'école des sorciers			22 €	26 €
Fabrication d'un mini-théâtre d'ombre			21 €	25 €
Mon carnet d'aventure			21 €	25 €
Rock'n'Roll attitude			21 €	25 €
<b>Animations Muhlbach « SportiVallée »</b>	Tarifs 2017		<b>Tarifs 2018</b>	
	T1	T2	<b>T1</b>	<b>T2</b>
SportiVallée 1 personne	7 €	8 €	7 €	8 €
SportiVallée 1 personne Munstercard	7 €		7 €	

### Tarifs Espaces Jeunes

Activités	Tarifs	T1	T2
Jeudi 12/07	TA	2€	2.50€
<b>EJ1</b> C'est toi qui Choiz	TB	2.50€	3€
Vendredi 13/07	TA	10€	12€
<b>EJ2</b> Grand jeu et détente à la piscine de Munster	TB	12€	14€
Lundi 16, mardi 17 et mercredi 18/07	TA	36€	43€
<b>EJ3</b> Stage de boxe	TB	43€	52€
Jeudi 19 et vendredi 20/07	TA	16€	19€
<b>EJ5</b> Matinées gourmande aprèm détente et citoyenne	TB	19€	23€
Lundi 13 et mardi 14/08	TA	25€	30€
<b>EJ6</b> La grande Ados' Aventure Laser Game et épreuves en tout genre	TB	30€	36€
Jeudi 16 et vendredi 17/08	TA	16€	19€
<b>EJ7</b> Ballons raquette pétanque beach volley et journée à Colmar Plage	TB	19€	23€
Lundi 20, mardi 21 et mercredi 22/08	TA	24€	29€
<b>EJ9</b> Stage de cuisine d'ici et d'ailleurs le matin, loto et sport Co l'après midi	TB	29€	35€
Jeudi 23/08	TA		
<b>EJ10</b> Journée prévention en compagnie de la BPDJ	TB	gratuit	gratuit
Vendredi 24/08	TA	8€	10€
<b>EJ11</b> Custo Tee-shirts, custo casquettes	TB	10€	12€
Lundi 27, mardi 28 et mercredi 29/08	TA	25€	30€
<b>EJ12</b> Technique de coiffage le matin et atelier Créa'Déco l'après midi	TB	30€	36€
Jeudi 30/08		Gratuit	
<b>EJ13</b> Portes ouvertes de l'EJ Diaporama, jeux divers			
<b>Soirées</b>			

<b>EJ4</b> Mercredi 18/07 soirée barbecue	TA	5€	6€
<b>EJ8</b> Jeudi 16/08 soirée tartes flambées	TB	6€	7€
Journée spéciale membre Vendredi 31/08	TA	39€	47€
Sortie à Europa-Park	TB	47€	56€

Par ailleurs, l'Espace Jeunes organise une sortie Escape Game le samedi 9 juin 2018. Le tarif demandé pour la sortie est de 14 euros.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE FIXER** le tarif pour la sortie du 9 juin 2018 à 14,00 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

**7.2. Contrat Enfance Jeunesse : renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin pour la période 2018-2021**

*Point présenté par Monique MARTIN, Vice-présidente*

Depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes de la Vallée de Munster est soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin pour mettre en œuvre sa politique en faveur de la petite enfance et de la jeunesse sur le territoire de la vallée de Munster. Ce partenariat s'est établi durablement par le biais de conventions successives :

- ✓ un premier *Contrat Enfance* en 1999,
- ✓ un premier *Contrat Temps Libre* (pour les actions jeunesse) en 2000,
- ✓ un premier *Contrat Enfance-Jeunesse* en 2006 qui réunit désormais les thématiques de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse,
- ✓ le renouvellement du *Contrat Enfance-Jeunesse* en 2010 puis en 2014.

D'une durée de 4 ans, ce *Contrat Enfance-Jeunesse* (CEJ) est un contrat d'objectifs et de cofinancement. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique d'offre de services en matière d'accueil et d'animation pour les enfants et les jeunes de 0 à 18 ans sur un territoire. À noter que le CEJ est également co-signé par les communes qui ont mis en place un accueil périscolaire et ALSH.

Ce CEJ est arrivé à son terme le 31 décembre 2017. Il peut faire l'objet d'un renouvellement pour la période 2018-2021. La signature de ce nouveau CEJ devra intervenir avant le 31 décembre 2018 et aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Dans cette perspective, la Commission Service à la personne s'est réunie à plusieurs reprises depuis l'automne 2017. Une réunion s'est tenue le 16 avril dernier associant l'ensemble des parties prenantes en présence de la CAF du Haut-Rhin qui a apporté toutes les explications sur les modalités de la démarche de renouvellement.

Ainsi, considérant que le précédent CEJ a permis de mener à bien avec efficacité les différentes actions d'accueil et d'animation dans les domaines de la petite enfance et de la jeunesse, il est proposé de renouveler ce partenariat en poursuivant avec les actions en cours.

Ces explications apportées,

*VU la lettre circulaire de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales du 26 juin 2006 portant création du Contrat Enfance Jeunesse,*

*VU la délibération du Conseil communautaire en date du 13 novembre 2014 relative au renouvellement du CEJ pour la période 2014-2017,*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2018-2021.
- **D'AUTORISER** le Président à signer ce Contrat Enfance Jeunesse et tous documents ou avenants y afférents.

### **7.3. Composition de la Commission Enfance-Jeunesse**

*Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président*

Le Président propose à de nouveaux conseillers de rejoindre la Commission Enfance Jeunesse en vue d'enrichir les débats et d'offrir une meilleure représentativité du territoire. Un appel à candidatures est lancé.

Monsieur le Président rappelle que de nombreux dossiers sont en cours au niveau de cette commission : renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse, mouvement de personnel, devenir des animations itinérantes, dynamique de l'espace jeune... Madame Monique MARTIN précise qu'elle fera le tour des communes avec Sabine ANSEL pour faire le point sur les attentes, les besoins...

Messieurs Norbert SCHICKEL et Gabriel BURGARD font part de leur intérêt pour intégrer la commission.

## **POINT 8 – AFFAIRES GENERALES**

### **8.1. Création d'une commission parcours scénographiques Maison du Fromage – Appel à candidature**

*Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président*

Monsieur le président souhaite qu'une commission parcours scénographique – animation Maison du Fromage soit créée. Il rappelle que des contacts ont été engagés avec la société d'histoire qui pourrait collaborer dans ce dossier et mettre à disposition des ressources (humaines, matérielles, fonds documentaires). Il propose qu'une commission en charge de l'animation et du parcours scénographique qui associerait des élus de la CCVM, l'exploitant de la MDF, des membres de la société d'histoire et d'autres personnes ressources soit créée. Il lance un appel à candidatures.

Messieurs Pierre GSELL, Christian CIOFI, Marc WIOLAND, Robert GEORGES ainsi que Madame Geneviève TANNACHER font part de leur souhait d'intégrer cette commission.

## **8.2. Protection des données personnelles**

*Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président*

Le nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles (UE 2016/679) entrera en vigueur le 25/05/2018. Ce nouveau règlement est axé sur une meilleure protection des données personnelles : toutes les données personnelles collectées pour faire l'objet d'un traitement (usagers, personnel, élus) sont concernées et chaque entité qui gère des fichiers de données personnelles devra prouver à la CNIL qu'elle respecte la réglementation, sous peine de lourdes sanctions.

En plus, des documents à formaliser (répertoire des fichiers et des traitements réalisés ; analyse des risques pour les données sensibles collectées ; procédures de sécurisation informatique...), la collectivité doit nommer un Délégué à la protection des données indépendant.

Le poste de Délégué à la protection des données peut être mutualisé ou externalisé.

Compte-tenu du fait qu'un temps plein n'est pas utile pour réaliser cette mission au sein de la Communauté de Communes, il est proposé une mutualisation de ce poste, ceci afin de respecter la réglementation dans les délais impartis.

Le CDG de Meurthe et Moselle, dans le cadre de la mutualisation volontaire des moyens, propose de mettre à disposition son expertise ainsi que ses moyens techniques et personnels dans le cadre d'une convention.

Ladite convention a pour objet la mise à disposition de moyens humains et matériels au profit de la collectivité cosignataire. Elle a pour finalité la maîtrise des risques liés au traitement des données personnelles, risques autant juridiques et financiers pour la collectivité et les sous-traitants, que risque de préjudice moral pour les individus.

Il s'agit de confier au CDG 54 une mission d'accompagnement dans la mise en conformité des traitements à la loi Informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au RGPD.

Cette mission comprend les cinq étapes suivantes, dans lesquelles le DPD mis à disposition de la collectivité réalise les opérations suivantes :

### **1. Documentation et information**

Fourniture à la collectivité d'un accès à une base documentaire comprenant toutes les informations utiles à la compréhension des obligations mises en place par le RGPD et leurs enjeux ;

Organisation des réunions d'informations auxquelles seront invités les représentants de la collectivité ;

## **2. Questionnaire d'audit et diagnostic**

- Fourniture à la collectivité d'un questionnaire qu'elle aura à remplir visant à identifier ses traitements de données à caractère personnel actuellement en place ou à venir, ainsi que diverses informations précises et indispensables au bon fonctionnement de la mission ;
- Mise à disposition de la collectivité du registre des traitements selon les modèles officiels requis par le RGPD et créé à partir des informations du questionnaire ;
- Communication des conseils et des préconisations relatifs à la mise en conformité des traitements listés.

## **3. Etude d'impact et mise en conformité des procédures**

- Réalisation d'une étude d'impact sur les données à caractère personnel provenant des traitements utilisés par la collectivité ;
- Production d'une analyse des risques incluant leur cotation selon plusieurs critères ainsi que des propositions de solutions pour limiter ces risques ;
- Fourniture des modèles de procédures en adéquation avec les normes RGPD (contrat type avec les sous-traitants, procédure en cas de violation de données personnelles...).

## **4. Plan d'action**

- Etablissement un plan d'action synthétisant et priorisant les actions proposées ;

## **5. Bilan annuel**

- Production chaque année d'un bilan relatif à l'évolution de la mise en conformité ;

Dans le but de mutualiser les charges engendrées par cette mission, la participation des collectivités adhérentes est exprimée par un taux de cotisation additionnel fixé annuellement par délibération du conseil d'administration du CDG 54, (soit 0,057% en 2018). L'assiette retenue correspond à la masse des rémunérations versées aux agents relevant de la collectivité ou de l'établissement telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels dressés pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie.

Cela représente environ 2.000 euros pour la communauté de communes de la Vallée de Munster.

La convention proposée court jusqu'au 31 décembre 2021. Elle est reconductible tous les ans par tacite reconduction.

*VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;*

*VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*

*VU le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;*

*VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;*

*VU le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 ;*

*VU la délibération du conseil d'administration du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle n°17/65 du 29 novembre 2017: Organisation de la mutualisation de la mission relative au Délégué à la Protection des Données*

*VU la délibération du conseil d'administration du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle n° 18/17 du 29 janvier 2018 ;*

*VU la délibération CNIL n° 2016-191 du 30 juin 2016 portant labellisation d'une procédure de gouvernance Informatique et Libertés présentée par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle (CDG 54) ;*

*VU le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des données, soit « RGPD ») ;*

*VU le projet de délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin (CDG68) approuvant le principe de la mutualisation entre le CDG 54 et le CDG 68 ainsi que tous les collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés, et la convention de mutualisation qui en découle ;*

*VU la convention par laquelle le CDG 68 s'inscrit pour son besoin propre dans la mutualisation avec le CDG 54, et autorise le CDG 54 à conclure avec les collectivités affiliées au CDG 68 une convention de mise à disposition de personnel pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel à la loi Informatique et Libertés et à la réglementation européenne*

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir avec le CDG, la lettre de missions du délégué de la protection des données et tous actes utiles.

## **POINT 9 – CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL**

### **9.1. Consultation pour la centrale de traitement d'air – Attribution du marché et DM N° 2 budget annexe CNI**

*Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président*

Dans le cadre du programme de rénovation thermique et du projet d'extension de l'espace bien être et remise en forme du centre nautique, le programme des travaux présenté au CC du 31 janvier 2018 mentionnait le renouvellement de la centrale de traitement d'air. La centrale actuellement en fonctionnement est celle d'origine, elle a fait l'objet de nombreuses maintenances et réparations en interne et compte tenu de son âge, il devient de plus en plus difficile de trouver les pièces de rechange. Il convient de rappeler que le fonctionnement de cette installation est primordial car en l'absence de traitement d'air, le taux de chloramine devient trop élevé et impose la fermeture de l'établissement. Le conseil communautaire est informé qu'au printemps 2018, à la suite de la panne d'un des moteurs de la CTA, il a été

nécessaire de fermer la piscine au public une demi-heure après le constat de la panne. Fort heureusement, l'équipe technique du CNI a réussi à procéder aux réparations et la fermeture a été limitée à quelques heures. Toutefois, une fermeture plus importante de l'équipement pourrait avoir des répercussions financières extrêmement lourdes pour la collectivité (frais de personnel à assumer, absence de recettes commerciales...) sans compter l'impact sur l'image de l'équipement.

Aussi, il est proposé de procéder au remplacement dès la rentrée scolaire 2018 de cet équipement. Le nouvel équipement sera moins énergivore, il sera adapté aux nouveaux volumes d'air à traiter compte tenu des extensions envisagées et un système de récupération des calories est envisagé.

Un dossier de consultation a été rédigé par l'équipe de maîtrise d'œuvre et la publicité a été réalisée. Dans la mesure où ces équipements sont réalisés sur mesure, le délai de livraison est important et l'installation de cet équipement ne peut se faire qu'à l'occasion d'une fermeture au public. Il est donc proposé que ces travaux soient réalisés à l'occasion de la traditionnelle vidange de septembre, étant précisé que celle-ci serait allongée d'une semaine, soit 3 semaines en tout. Il est rappelé que jusqu'en 2017, la piscine était fermée au public 3 semaines par an, à l'occasion d'une vidange d'une semaine en mars et d'une vidange de deux semaines en septembre, il n'y a donc pas lieu de prévoir une réduction commerciale sur les abonnements.

Pour respecter les délais, il est proposé d'autoriser le Président à attribuer le marché pour la fourniture et pose d'une nouvelle centrale de traitement d'air du centre nautique intercommunal dans la limite de 300 000 € HT.

Compte tenu de la prochaine conclusion du marché de travaux, il est nécessaire de prévoir les crédits budgétaires pour pouvoir procéder au paiement du marché et au versement de l'éventuelle avance qui serait demandé par le titulaire du marché. Il est donc proposé au CC d'acter la DM N°2 au budget CNI qui prévoit les écritures suivantes :

#### **Section d'investissement**

Dépenses : article 2135 – Installations générales : + 360 000 € TTC

Recettes : article 1641 – Emprunts : + 360 000 € TTC

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à lancer la consultation pour le changement de la centrale de traitement d'air du CNI.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à attribuer le marché pour le remplacement de la centrale d'air pour un montant maximum de 300 000 € HT.



- **D'ACTER** la décision modificative N°2 du budget annexe Centre Nautique Intercommunal 2018.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

## 9.2. Tarifs

*Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président*

Dans le cadre d'un Séjour de Natation Eté 2018, il est envisagé de créer un tarif de 230 euros la séance de 45 minutes pour la mise à disposition de 2 MNS afin d'encadrer un groupe de 24 enfants.

Par ailleurs, il convient d'autoriser la vente à un tarif CE de tickets à la Ville de Munster dans le cadre de l'opération Jeunes Méritants. La vente concerne 5 entrées jeunes – de 16 ans et 4 entrées adultes pour un prix global de 30,50 €.

Le CCAS de la Ville de Munster nous a fait part de sa demande de bénéficier d'un tarif privilégié d'accès à la piscine pour les bénéficiaires adultes du CCAS. Le CCAS souhaiterait, comme l'an passé, bénéficier du tarif enfant pour les adultes. La demande porte sur 19 cartes de 10 entrées adultes, soit un geste commercial de 209 €.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE VALIDER** les tarifs mentionnés ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

## POINT 10 – DIVERS

### 10.1. Convention avec l'Association EGEE

*Point présenté par Christian CIOFI, Vice-président*

EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise) est une association nationale d'anciens cadres et dirigeants d'entreprises retraités bénévoles. Cette association est reconnue d'utilité publique par décret du 12/04/2013.

Son objectif principal est de transmettre des compétences dans les domaines de l'Education, l'Emploi et l'Entreprise.

Concernant ce dernier domaine, il a été convenu, entre la Communauté de Communes de la Vallée de Munster et EGEE, que les entrepreneurs de la Vallée de Munster, qui souhaiteraient

un accompagnement personnalisé par un conseiller EGEE, pour répondre aux problématiques qu'ils rencontrent avec leur entreprise, pourraient, après inscription, bénéficier des dispositions suivantes :

- Organisation d'un entretien gratuit avec le pilote EGEE afin de définir les attentes de l'entreprise ;
- Cet entretien permettra l'élaboration d'une proposition individuelle formalisée par une demande de mission.

La CCVM mettra à disposition un bureau pour les rendez-vous EGEE avec les entrepreneurs de la Vallée.

La CCVM prendra à sa charge les frais de déplacement du conseiller EGEE si celui-ci vient de COLMAR à savoir 25€ par déplacement avec un maximum de 12 déplacements par entrepreneur.

Si le conseiller EGEE est M. AZAM de STOSSWIHR, il n'y aura pas de frais de déplacement facturés.

Voici les 3 formules de prestations proposées par EGEE :

- Formule « base » :
  - 3 entretiens sur une période qui ne saurait dépasser 12 mois
  - Coût pour l'entrepreneur 180€ pour la totalité
- Formule « suivi » :
  - 6 entretiens sur une période qui ne saurait dépasser 12 mois
  - Coût pour l'entrepreneur 300€ pour la totalité
- Formule « Mentorat » :
  - 12 entretiens sur une période qui ne saurait dépasser 12 mois
  - Coût pour l'entrepreneur 500€ pour la totalité

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature par les deux parties jusqu'au 31 décembre 2019.

Elle sera renouvelable par tacite reconduction, chacune des années suivantes, sauf dénonciation par l'une des 2 parties avant la date anniversaire.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention de partenariat avec EGEE.
- **DE PRENDRE EN CHARGE** les frais de déplacement à hauteur de 25€ du conseiller EGEE si celui-ci vient de COLMAR.
- **DE METTRE A DISPOSITION** un bureau à l'association lors de ces rendez-vous avec les entrepreneurs.
- **D'AUTORISER** le Président à réaliser toutes formalités utiles.

## 10.2. Informations diverses

### Personnel – Point présenté par Norbert SCHICKEL

#### 1. Syndicat mixte

Suite au départ de Peggy FREYDRICH, secrétaire comptable, pour cause de mutation avec date effective au 1<sup>er</sup> juin 2018 au SDIS, une organisation temporaire va être mise en place entre les agents de la CCVM et le Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de Montagne, notamment au niveau de la gestion des Ressources Humaines, de l'administration générale et de la Comptabilité, pour subvenir aux besoins du Syndicat.

Cette mutualisation de personnel sera régularisée en fin d'année dans le cadre de la convention de mise à disposition de personnel qui lie déjà ces deux entités.

#### 2. CCVM

Mme Sophie ROCHDI a intégré la CCVM pour le remplacement de Mme Frédérique MIESCH pendant son congé maternité (juin 2018 à fin octobre 2018).

Ses coordonnées sont les suivantes : 03.89.77.85.90 – sophie.rochdi@cc-vallee-munster.fr

### Taxe de séjour – Point présenté par Pierre GSELL

Monsieur Pierre GSELL souhaite informer l'assemblée de l'évolution des recettes liées à la taxe de séjour depuis la mise en place de la nouvelle plate-forme électronique de déclaration.

#### Déclaration sur le site au titre de l'année 2017 :

Montants taxe de séjour déclarés en 2017								
	Aire de Camping-Car	Camping	Chambre d'hôtes	Gîte	Hébergement collectif	Hôtel	Parc résidentiel de loisirs	Total
Janvier	86,40 €	4,70 €	223,20 €	1 548,48 €	1 481,86 €	2 439,10 €	93,53 €	5 877,27 €
Février	94,80 €	0,00 €	594,60 €	5 849,97 €	3 078,92 €	6 666,95 €	452,14 €	16 737,38 €
Mars	110,40 €	7,34 €	275,40 €	1 484,09 €	1 540,80 €	4 193,76 €	256,62 €	7 868,41 €
Avril	390,00 €	1 326,42 €	543,60 €	4 314,16 €	2 400,63 €	6 726,91 €	564,47 €	16 266,19 €
Mai	117,60 €	2 160,13 €	725,40 €	3 950,41 €	2 795,54 €	7 497,08 €	535,33 €	17 781,49 €
Juin	240,00 €	2 573,85 €	801,60 €	5 182,40 €	2 604,81 €	8 765,19 €	580,45 €	20 748,30 €
Juillet	441,60 €	3 224,60 €	1 113,60 €	8 554,36 €	4 651,68 €	9 361,17 €	881,72 €	28 228,73 €
Août	534,00 €	6 773,99 €	1 414,20 €	11 802,99 €	4 476,21 €	11 238,78 €	836,60 €	37 076,77 €
Septembre	531,60 €	1 844,80 €	857,40 €	5 522,71 €	2 901,50 €	10 072,34 €	563,06 €	22 293,41 €
Octobre	470,40 €	648,46 €	667,80 €	3 799,63 €	2 119,00 €	7 709,46 €	420,65 €	15 835,40 €
Novembre	294,00 €	22,22 €	230,40 €	1 361,60 €	1 401,30 €	4 343,75 €	133,01 €	7 786,28 €
Décembre	286,80 €	11,22 €	646,20 €	6 729,63 €	4 162,39 €	9 894,42 €	398,09 €	22 128,75 €
<b>Total</b>	<b>3 597,60 €</b>	<b>18 597,73 €</b>	<b>8 093,40 €</b>	<b>60 100,43 €</b>	<b>33 614,64 €</b>	<b>88 908,91 €</b>	<b>5 715,67 €</b>	<b>218 628,38 €</b>

Le taux de recouvrement, après relance par les services de la CCVM, est très correct car il ne reste à recouvrer que 1 650 euros sur les 218 628 € qui ont été déclarés au titre de 2017.

#### Comparatif 1<sup>er</sup> quadrimestre 2017- 1<sup>er</sup> quadrimestre 2018

Attention la période de déclaration pour le deuxième quadrimestre est encore en cours pour 2018 (évolution à venir)

Montant déclarés en 2017 et en 2018 au premier quadrimestre

	Aire de Camping-Car	Camping	Chambre d'hôtes	Gîte	Hébergement collectif	Hôtel	Parc résidentiel de loisirs	Total	
2017	Janvier	86,40 €	4,70 €	223,20 €	1 548,48 €	1 481,86 €	2 439,10 €	93,53 €	5 877,27 €
	Février	94,80 €	0,00 €	594,60 €	5 849,97 €	3 078,92 €	6 666,95 €	452,14 €	16 737,38 €
	Mars	110,40 €	7,34 €	275,40 €	1 484,09 €	1 540,80 €	4 193,76 €	256,62 €	7 868,41 €
	Avril	390,00 €	1 326,42 €	543,60 €	4 314,16 €	2 400,63 €	6 726,91 €	564,47 €	16 266,19 €
	<b>Total</b>	<b>681,60 €</b>	<b>1 338,46 €</b>	<b>1 636,80 €</b>	<b>13 196,70 €</b>	<b>8 502,21 €</b>	<b>20 026,72 €</b>	<b>1 366,76 €</b>	<b>46 749,25 €</b>

	Aire de Camping-Car	Camping	Chambre d'hôtes	Gîte	Hébergement collectif	Hôtel	Parc résidentiel de loisirs	Total	
2018	Janvier	199,20 €	9,78 €	168,00 €	2 118,28 €	1 341,22 €	2 583,28 €	102,46 €	6 522,22 €
	Février	67,20 €	6,60 €	328,20 €	4 673,31 €	2 041,48 €	5 607,09 €	573,40 €	13 297,28 €
	Mars	159,60 €	40,56 €	214,20 €	3 361,83 €	1 915,70 €	4 141,65 €	394,33 €	10 227,87 €
	Avril	446,40 €	933,46 €	233,40 €	3 574,89 €	1 769,35 €	5 102,11 €	393,39 €	12 453,00 €
	<b>Total</b>	<b>872,40 €</b>	<b>990,40 €</b>	<b>943,80 €</b>	<b>13 728,31 €</b>	<b>7 067,75 €</b>	<b>17 434,13 €</b>	<b>1 463,58 €</b>	<b>42 500,37 €</b>

Dans l'ensemble, il convient de souligner que les hébergeurs sont collaboratifs. Toutefois, les déclarations de certains hébergements posent question (niveau de recettes de taxe de séjour faible en comparaison d'autres établissements). Nous avons pris attache auprès du cabinet d'avocats AFFAIRES PUBLIQUES spécialisé dans cette problématique.

Notre conseil nous demande d'envoyer un courrier aux hébergeurs pour lesquels nous soupçonnons une déclaration erronée du nombre de nuitées, leur demandant de nous communiquer un certain nombre de documents ou pièces comptables tels que le registre de l'hébergeur pour une période donnée, la copie intégrale des factures remises aux clients pour la période considérée, la configuration des hébergements et la confirmation du nombre d'hébergements appartenant à des tiers. Cette enquête nous permettra de juger de la sincérité des déclarations des hébergeurs et de mettre en place les éventuelles mesures correctrices.

Il est également porté à la connaissance du Conseil Communautaire que la législation a mis en place une nouvelle mesure visant à contrer la multiplication des hébergements sans classement (type Air BnB ou Abritel) qui bénéficient à ce jour d'une taxe de séjour minimale. Le législateur envisage de mettre en place un taux égal à un pourcentage du tarif de la nuitée (pouvant aller de 1 à 5%). Ce taux devra être décidé par la collectivité perceptrice. Une délibération sera donc proposée au CC du 04.07.2018

Monsieur Gabriel BURGARD souhaite faire une intervention relative au marché Point à temps. Auparavant, les communes utilisaient le point à temps commun de la CCVM qui a été mis hors service en raison de sa vétusté. La société Tradec a été retenue dans le cadre d'un marché pour réaliser les travaux de voirie. Compte tenu des techniques employées, la prestation s'avère plus chère que celle mise en œuvre auparavant, les communes devront certainement revoir à la baisse les ambitions en termes de surface de voirie traitée.

Remerciant ses collègues pour les votes et la confiance témoignée, le Président annonce que la prochaine réunion aura lieu le mercredi 4 juillet 2018, salle Albert Schweitzer de la Maison des Services.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 30.